



L'an mil neuf cent soixante-six.
Le neuf juillet.

Par devant Nous, Maître IGNAZ BUYLE, notaire de résidence à Middelkerke.

ONT COMPARU:

I. Monsieur Albertus, Raymundus RENTY, hotelier, né à Ostende, le seize juillet mil neuf cent seize, époux de Dame Arcole, Yvonne, Octavie, Joséphe LE ROY, sans profession, née à Louvain, le cinq mars mil neuf cent onze, demeurant à Westende, avenue des Ronettes, 16.
Marié sous le régime de la communauté réduite aux acquêts aux termes de son contrat de mariage, reçu par le notaire Van Gaillie à Ostende, le vingt-et-un mai mil neuf cent quarante-six.

II. Monsieur Robert, Gilbert VANBIERVLIET, entrepreneur, né à Langemark, le vingt-quatre février mil neuf cent treize, époux séparé de corps de Dame Jeanne Clauwaert, sans profession, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de Première Instance à Furnes en date du dix-huit mai mil neuf cent soixante-et-un et récemment divorcé de la dite Dame Jeanne Clauwaert, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de Première Instance à Furnes en date du premier avril mil neuf cent soixante-cinq, transcrit aux registres de l'Etat Civil de la Ville de Bruxelles, le vingt-trois août suivant, demeurant à Westende, avenue Henri Jaspard, numéro 177.

Monsieur Robert Vanbiervliet, ici représenté par monsieur Georges, Albert De Rycke, employé, demeurant à Ostende, rue de l'Association, 50, en vertu d'une procuration générale lui conférée aux termes de l'acte reçu par le notaire Michel Vileyn à Nieuport, le trente-et-un juillet mil neuf cent soixante-quatre, émanant transcrit à la suite de l'acte de base dont question ci-après.

Lesquels comparants nous ont exposé ce qui suit:

- qu'ils étaient propriétaires, chacun pour moitié et par indivis pour le tout, d'un terrain à bâtir sis à Westende, au lieu dit Westende-Bains, Digue du Roi Chevalier, connu au cadastre section A numéros 3R23 ; 3R13 ; 3R25 ex et 3R18 ex pour une superficie, suivant acte de base dont question ci-après, de cinq cent treize mètres cinquante-sept décimètres carrés (513,57m²)

- que par acte de base reçu par le notaire soussigné le vingt cinq septembre mil neuf cent soixante-quatre, transcrit au bureau des hypothèques à Furnes, le vingt-trois octobre mil neuf cent soixante-quatre volume 4454 numéro 33, modifié par acte rectificatif, reçu par le notaire soussigné, le neuf octobre mil neuf cent soixante-quatre, transcrit au bureau des hypothèques à Furnes, le vingt-trois octobre suivant volume et numéro comme dit ci-dessus, ils ont créé juridiquement comme propriété soumise au régime de la propriété horizontale l'immeuble à appartements et garages dénommé "Résidence LAS VEGAS" actuellement en voie d'achèvement, conformément aux plans dressés par l'architecte LIPPENS à Ostende (immatriculé Fl.O. numéro 608.);

rôle

3. Comme dimensions du parare trois (3); trois mètres, quatre vingt deux sur six mètres vingt deux, pour une superficie de vingt trois mètres, septante six décimètres et quatre millimètres.

4. Comme dimensions du parare quatre (+) trois mètres, septante trois sur six mètres vingt deux pour une superficie de vingt trois mètres, vingt décimètres et six millimètres.

Telles que par ailleurs les modifications et rectifications précisées ci-dessus sont figurées aux plans dressés par l'architecte LIPPENS à Ostende (immatriculé Pl. O. n° 605), le vingt-deux février mil neuf cent soixante-six, lesquels plans dûment timbrés et signés "ne varietur" par les comparants et nous notaire, resteront annexés aux présentes pour être enregistrés et transcrits avec elles.

Enfin les comparants requièrent le notaire soussigné de faire toute diligence pour assurer la transcription des présentes au bureau de la conservation des hypothèques à Furnes.

Le notaire soussigné certifie et atteste:

1. que l'identité des comparants est écrite au vu de pièces officielles exigées à cette fin par la loi;
2. que pour l'exécution des présentes, les comparants font élection de domicile en l'étude du notaire soussigné.

DONT ACTE.

Fait et passé à Middelkerke.

Date que dessus.

Et lecture faite, les comparants ont signé avec nous, Notaire.

billet
à soir

lib Roy
[Signature]
[Signature]

GEWOONTE TE NIEUWPOORT
 twee blad a drie verzen
 de Vase a vorkgote poli
 negentichonderd twee en leshy
 deel 214 blad 69 vak 18
 Ontvanger
 (roep)

O Verge schreue
3 aug 1966
4650 a 35
227, F

Pour copie simple.

renier